

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PORTANT CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°01/2023 du 27 mars 2023 portant organisation des services départementaux,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la déclaration de vacance d'emploi enregistrée sous le numéro V062230401007277001 et qui a fait l'objet de la publication légale par arrêté n° 2023-04-19 du 19 avril 2023,

Vu la candidature présentée par madame Delphine Capelle,

Vu le courrier lauréat en date du 16 juin 2023,

**Le Président du Conseil départemental,**

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

Madame Delphine Capelle, titulaire du grade d'attaché territorial, reste affectée à temps complet, au pôle aménagement et développement territorial – maison du Département aménagement et développement territorial – unité aménagement et animation territoriale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

**Article 2 :**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, madame Delphine Capelle, attaché territorial, exercera les fonctions de responsable unité aménagement et animation territoriale.

**Article 3 :**

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

ARRAS, le **30 JUIN 2023**

Le Président du Conseil départemental,

**Jean-Claude LEROY**

Ampliations destinées à :

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Paierie départementale (13222)
- Madame Delphine Capelle
- MDADT Artois - UAAT
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction de l'accompagnement juridique

Pour le Président du Conseil départemental  
La Directrice des Ressources Humaines

  
**Caroline MEZIERE**

Accusé de réception en préfecture  
062-226200012-20230630-RH13222MH0623-AI  
Date de télétransmission : 08/08/2023  
Date de réception préfecture : 08/08/2023